



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 18 décembre 2023

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Adoption du contrat d'objectifs et de performance de la régie Acqua Publica

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 18 décembre à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 12 décembre 2023.

PRÉSENTS : BATTESTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, COLOMBANI Carulina, DE GENTILI Emmanuelle, GIAMARCHI Marie-Dominique, LACAVE Mattea, LEONARDI Jean-Charles, LOMBARDO Florence, MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PETRI-GUASCO Emmanuel, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Héléne, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, TIERI Paul.

ONT DONNE POUVOIR :

CALLIER Jeanne à MUSSIER Emma
LINALE Serge à ROMITI Gérard
LORENZI Thérèse à POLIFRONI Bruno
MALAFRONTÉ Christine à BERTOLUCCI Marie-Christine
PERFETTINI Martine à LEONARDI Jean-Charles
TIMSIT Christelle à COLOMBANI Carulina
ZUCCARELLI Jean à SALGE Héléne
PADOVANI Jean-Jacques à PADOVANI Marie-Hélène
SIMONPIETRI Pierre-Michel à POZZO DI BORGO Louis
MASSONI Jean-Joseph à MILANI Jean-Louis

ABSENTS :

MONDOLONI Jean-Martin, PIPERI Linda, SIMEONI Gilles, VESPERINI Françoise.

QUORUM : 21

M. SIMONI Pierre-Baptiste est désigné secrétaire de séance.

OBJET : Adoption du contrat d'objectifs et de performance de la régie Acqua Publica

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la création de la régie Acqua Publica par délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bastia par délibération en date du 24 février 2015 ;

Vu le statut de la régie Acqua Publica et notamment son article 3 précisant que la Communauté d'Agglomération de Bastia passe avec sa régie un contrat d'objectifs et de performance ;

Considérant le marché n°220012DRT notifié le 8 mars 2023 au Cabinet OCCELIA concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'état des lieux et la définition d'un contrat d'objectifs et de performance de la gestion de l'eau potable et de l'assainissement ;

Considérant le projet de contrat d'objectifs et de performance de la régie Acqua Publica présenté par le Cabinet OCCELIA lors du comité de pilotage du 27 novembre 2023 ;

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire du 11 décembre 2023 ;

Vu le rapport présenté ce jour au Conseil communautaire ;

Oùï l'exposé du Vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

ADOpte (À l'unanimité)

(Abstentions : MM. Morganti et Zuccarelli. Mme Salge)

Le contrat d'objectifs et de performance de la régie Acqua Publica , ci-annexé ;

AUTORISE

Le Président à signer le contrat d'objectifs et de performance de la régie Acqua Publica

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

LOUIS POZZO DI BORGIO